



**N° TELEPHONE accueil péri-scolaire : 07-80-58-36-18**

## **Règlement de l'accueil péri-scolaire Année 2024-2025**

L'École Notre-Dame, 95 rue Emile Gabory 85000 La ROCHE/YON, propose un service d'accueil péri-scolaire le matin et le soir.

L'OGEC de l'école Notre Dame a la charge du personnel et la responsabilité de cet accueil.

Celui-ci fonctionne tous les jours de classe, à l'exception des samedis matins travaillés, selon les modalités suivantes :

### **HORAIRES**

07h30 - 8h30 et 16h50 - 18h45

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Accès :**

- Le matin, avant 8h30, l'accès à l'accueil péri-scolaire se fait par le portail de l'école, rue d'Elbée.
- Le soir, l'accès se fait par le portail de l'école, rue d'Elbée.

#### **Entrées et sorties :**

Le matin, toutes les personnes accompagnatrices de l'enfant ont la responsabilité de s'assurer que celui-ci a bien intégré l'espace de l'accueil péri-scolaire. Le personnel scannera l'arrivée de l'enfant.

Le soir, elles doivent venir elles-mêmes récupérer l'enfant. Le personnel scannera la sortie de l'enfant.

#### **Seul l'horaire affiché dans chaque local fait référence.**

Pour signifier la présence de votre enfant en Garderie le soir, vous devez glisser dans la pochette plastique accrochée au cartable un badge blanc.

Tout enfant encore présent dans l'école à 16h50 est placé systématiquement en accueil péri-scolaire en fonctions des salles respectives par classe.

A partir de 18h00, tous les enfants sont regroupés dans l'espace de l'accueil péri-scolaire.

Il est impératif que les parents s'assurent que les portes d'accès de l'école soient bien refermées à l'aide du verrou à chaque passage.

Les enfants présents dans l'espace de l'accueil péri-scolaire devront avoir un comportement respectueux envers les personnes qui les encadrent ainsi qu'envers les autres enfants. Les insultes et grossièretés ne sont pas tolérées sous peine d'avertissement pouvant conduire à l'exclusion de l'accueil péri-scolaire.

- Le goûter est fourni par les familles.

### **TARIF ET FACTURATION ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

- Tarif à 5min/enfant : 0,24€

- Toute tranche horaire entamée est dûe.

Les parents qui viendraient chercher leur(s) enfant(s) après 18h45, se verront facturer une pénalité forfaitaire de 20€ par famille à chaque fois.

En cas de détérioration intentionnelle ou répétée du matériel et des jeux, un forfait établi par l'OGEC pourra être facturé aux parents pour réparation ou renouvellement de l'objet en question.

Le premier badge est gratuit . S'il est cassé ou perdu, il sera facturé 2,50€.

L'OGEC.